

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020 de la commune de BILLY-BERCLAU

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget Primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre . Le budget peut , par la suite, être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

- PRINCIPES-

Cette année ,les résultats du compte administratif 2019 seront intégrés au budget primitif

Le budget primitif 2020 a été bâti par les élus et les services municipaux à partir de quatre principes :

- 1/ Aucune augmentation des impôts
- 2/ Pas de nouvel emprunt
- 3/ Maintien de la qualité de vie, des services publics de qualité à des tarifs accessibles et du soutien de la vie associative.
- 4/ Recherches d'économies pour compenser la baisse des recettes, suite aux décisions du gouvernement.

-PRIORITÉS DU BUDGET-

- **Maîtriser les dépenses** : En ne prévoyant qu'au maximum une hausse des dépenses limitée à l'inflation et en tenant compte de la pérennisation de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques de 78 000€ et d'un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

- **Prendre en compte les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur les budgets** : moins de dépenses courantes et variables engendrées par l'annulation d'événements dans le domaine festif et culturel, des services à la jeunesse, mais baisse sensible des recettes des produits des domaines. En parallèle, de nouvelles dépenses apparaissent liées à la sécurité.

- **Prendre en compte la baisse des recettes communales** :

Les communes ont déjà été fragilisées par la baisse des dotations d'une part puis s'ajoutent les craintes liées à de la réforme de la taxe d'habitation et la crise sanitaire actuelle .

- La suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2017 représente pour la Commune un manque à gagner cumulé supérieur à 1,8 millions d'euros. Elle sera nulle cette année.
- la faible évolution des produits fiscaux : toutefois, l'État compensera la perte des recettes liées à la taxe d'habitation .Sachant que cette taxe ne sera plus prélevée par les collectivités dès 2021 et devrait disparaître pour tous au plus tard en 2023. D'autre part la progression des bases pour la taxe foncière est de 1,2% cette année, contre une hausse de 2,2% en 2019.

- **Maintien du soutien à la vie associative** : Les subventions aux associations sont maintenues. La subvention du CCAS passe de 122 000€ à 63 000€.

- **Entretenir le patrimoine communal** : notamment en maintenant un niveau stable de la réalisation des travaux en régie en complément du recours aux entreprises.

RECETTES

Fonctionnement :

Etat des recettes prévues en fonctionnement

CHAPITRE	Désignation	2020
013	Atténuation de charges	120 000 €
70	Produits des services	263 800 €
73	Impôts et taxes	7 533 315 €
74	Dotations et participations	295 000 €
75	Autres produits de gestion courante	32 000 €
77	Produits exceptionnels	9 000 €
Total recettes réelles		8 253 115 €
042	Opération d'ordre de fonctionnement	90 000 €
Total des opérations d'ordre		90 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 343 115 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 548 616,30 €
TOTAL GENERAL		10 891 731,30 €

-Les autres recettes devraient être stables, des recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public augmenteraient sensiblement, à l'exception des atténuations de charges, des dotations et participations, qui devraient être en baisse

Le budget primitif est donc bâti sur l'hypothèse d'une légère augmentation des recettes de fonctionnement :

2019	2020
7 959 405 €	8 343 115 € hors report 10 891 731,30 € avec report

Investissement : les recettes tiennent compte

- du FCTVA	250 000 €
- de la Taxe d'Aménagement	30 000 €
-de ventes immobilières	91 000 €
-du virement de la section de fonctionnement	1 274 000 €
-Des amortissements	195 000 €
-De l'affectation du résultat : excédents de fonctionnement capitalisés	599 769,27 €
-d'opérations patrimoniales	50 000 €

Soit un total de 2 489 769,27 €

DEPENSES

Fonctionnement

L'objectif 2020 sera une nouvelle fois de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour que notre capacité d'auto-financement puisse financer une grande partie des dépenses d'équipement. Ainsi, le montant du prélèvement de la section fonctionnement sur la section d'investissement s'élèvera à 1 274 000 €

Etat des dépenses prévues en fonctionnement pour 2020

CHAPITRE	Désignation	2020
011	Charges à caractère général	2 231 463,14 €
012	Charges de personnel	5 541 000 €
014	Atténuation de produits	139 000 €
65	Autres charges de gestion courante	995 468 €
66	Charges financières	498 223,89 €
67	Charges exceptionnelles	17 576,27 €
Total dépenses réelles		9 422 731 ,30 €
042	Opération d'ordre de fonctionnement	195 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 274 000 €
TOTAL GENERAL		10 891 731,3

- Il est prévu de maintenir le niveau actuel de dépenses de fonctionnement –
- Compte-tenu de la baisse des charges du CCAS et l'existence d'un fonds de roulement important la subvention s'élèvera à 63 000 € au lieu de 122 000 € en 2019
- Le Budget étant un acte budgétaire prévisionnel, les montants votés en dépenses sont des maximums autorisés. Les commissions et le personnel continueront en 2020 les efforts déjà engagés.

Investissement : la section totalisera 2 489 769,27 €

- Avec la reprise des résultats au budget primitif , il faut prendre en compte :
- la couverture du déficit d'investissement : 270 436,70 €
- la prise en charge des restes à réaliser 2019 : 210 332,57 €
- des immobilisations incorporelles à hauteur de 37 200 € (dont frais d'études 30 000 €)
- des opérations classiques d'entretien et renouvellement du matériel (706 000€)
- des opérations spécifiques : des travaux de sécurité incendie (70 000 €) - la réhabilitation des salles derrière la mairie (275 000 €) -
- des remboursements d'emprunts :775 000 € (capital)

Etat des dépenses en investissement pour 2020

CHAPITRE	Désignation	2020
20	Immobilisations incorporelles	37 200 €
21	Immobilisations corporelles	706 000 €

23	Opérations d'équipement	345 000 €
10	Dotations	5 800 €
16	Capital des emprunts	775 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 869 000 €
040	Opérations d'ordre - Travaux en régie	90 000 €
041	Opérations patrimoniales	50 000 €
Total des dépenses d'ordre		140 000 €
TOTAL		2 009 000 €
Solde d'exécution négatif 2019 reporté		270 436,70 €
Restes à réaliser 2019		210 332,57 €
TOTAL GENERAL		2 489 769,27 €